

## **Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 22 octobre 2012, à 17H15 au Club Nautique.**

**AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Ville est convoquée par les membres du Conseil pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil **LE VINGT-DEUXIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2012 À 17H15.**

### **SIGNIFICATION**

Le conseil municipal constate et fait mention que l'avis de convocation a été signifié à chacun des membres du conseil tel que requis par la loi.

---

### **1. OUVERTURE**

Étaient présents :

Monsieur le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Hélène D. Michaud et Johanne Tremblay-Côté
Messieurs les conseillers	Alain Royer et François Garon

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1 - Ouverture**
  - 2 - Lecture et adoption de l'ordre du jour**
  - 3 - Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
  - 4. Résolutions**
    - 4.1 Acquisition de modules informatiques pour la gestion du service incendie – Mandat à la MRC de Portneuf
    - 4.2 Approbation du règlement d'emprunt numéro 19-2012 au montant de 1 980 000\$ de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
  - 5 - Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés**
  - 6 - Clôture de la séance**
  - 7 - Levée de la séance**
- 

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

**II EST PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

12-10-231

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante, le retrait du point 4.2.

### **3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

#### 4. RÉSOLUTIONS

##### 4.1 Acquisition de modules informatiques pour la gestion du service incendie – Mandat à la MRC de Portneuf

**CONSIDÉRANT** l'intérêt manifesté par la majorité des municipalités de la MRC de Portneuf pour l'acquisition de modules informatiques permettant la gestion de données relatives aux services incendie, notamment les relevés d'inspection, les plans d'intervention, la formation, l'inventaire des équipements, etc.;

**CONSIDÉRANT** que ces modules sont compatibles avec les modules de gestion municipale déjà en place (Plate-forme PG Solutions);

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf avait déjà entrepris des démarches pour l'achat de ces modules et avait avisé les directeurs généraux municipaux et les élus lors de la confection du budget 2012 qu'une dépense était à prévoir;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf, dans un souci d'économie, a négocié un prix pour l'achat regroupé de ces modules par la majorité des municipalités;

**CONSIDÉRANT** que la compagnie ICO technologies a soumis une offre qui couvre l'ensemble de ces services intégrés et compatibles avec les outils déjà en place et utilisés par la majorité des municipalités ainsi que la MRC de Portneuf;

**CONSIDÉRANT** que le prix d'acquisition pour la municipalité de Lac-Sergent s'élève à 255.45 \$, taxes en sus, pour la première année et qu'il y aura un coût récurrent annuel de 38.32 \$, taxes en sus, pour les 4 années subséquentes;

**CONSIDÉRANT** que ces prix sont négociés en fonction de l'acquisition des logiciels par l'ensemble des municipalités de la MRC qui ne possèdent pas déjà ces modules à l'exception de la Ville de Pont-Rouge;

**CONSIDÉRANT** que le projet d'acquisition de ces modules a été présenté au comité de travail de la MRC de Portneuf du 5 septembre 2012 et qu'il a été approuvé;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Portneuf doit obtenir une résolution de chaque municipalité concernée confirmant leur intérêt pour l'acquisition de ces modules;

#### **EN CONSÉQUENCE, IL EST**

**PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

12-10-232

**QUE** le conseil de la Ville de Lac-Sergent accepte le projet de la MRC dans son intégralité, conditionnellement à ce que les autres municipalités de la MRC en fassent de même afin de bénéficier du prix d'acquisition regroupé;

**QUE** la facturation reliée au coût d'entretien récurrent annuel soit directement transmise à la municipalité par le fournisseur de service, ICO technologies.

RETIRÉ

##### 4.2 Approbation du règlement d'emprunt numéro 19-2012 au montant de 1 980 000\$ de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

#### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS

Aucune question.

#### 6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Denis Racine, maire, conseiller remercie les membres du Conseil et déclare la fin de la séance.

7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

12-10-233

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la séance soit levée à 17h55.

**Certificats de crédits**

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

**EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce \_\_\_\_\_ (date)**

**Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière**

\_\_\_\_\_  
**Denis Racine**  
**MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**